



Communiqué de presse du SNTRS CGT

La convention CNRS-Direction du renseignement militaire nuit à l'indépendance de la recherche

Le 30 mai dernier, une convention entre le CNRS et la Direction du renseignement militaire (DRM) a été signée. Présentée comme la contribution de la recherche publique à « une autre institution publique », cette convention ouvre la voie à une subordination de la recherche aux intérêts militaires, à un mélange de genres entre recherche scientifique et expertise, voire à une focalisation sur le sécuritaire au détriment d'autres angles d'étude des sujets sensibles tels que la guerre ou la violence.

Le SNTRS-CGT s'interroge sur la pertinence d'un tel partenariat, qui introduirait des biais contestables dans les méthodes et analyses scientifiques, romprait le lien de confiance indispensable pour mener des enquêtes en sciences sociales, ou compromettrait des opérations de sauvetage du patrimoine dans des contrées « à risque ».

Comment distinguera-t-on un chercheur d'un informateur potentiel ? Quel impact sur la qualité des données recueillies, lorsque les enquêtés auront le sentiment d'être instrumentalisés ? Quelles conséquences sur la coopération avec les personnels locaux travaillant dans des programmes CNRS ? Ces derniers ne seront-ils pas perçus comme des complices du renseignement militaire ? Le CNRS sera-t-il capable de les protéger ? Est-ce le prix à payer pour que les programmes du CNRS reçoivent les financements conséquents promis par la DRM ?

À un moment où la pression des appels à projets introduit une bureaucratie folle dans le travail scientifique et assomme les personnels administratifs, les appels à projet de la DRM accentueront l'asservissement de la recherche. Les financements seront alléchants, et en période d'austérité budgétaire la tentation sera grande : accepter l'argent (et des contraintes équivalents au désastreux « secret des affaires ») ou préférer son indépendance et renoncer à certaines recherches ?

Le SNTRS-CGT n'a pas oublié Vincent Geisser, traîné devant la commission de discipline du CNRS en 2009 sous prétexte de critique contre le fonctionnaire sécurité défense : il a fallu aller jusqu'à la ministre pour faire reculer la direction. Le SNTRS-CGT n'a pas oublié non plus le tollé qu'avait soulevé la volonté de la direction d'étendre les ZRR (zones à régime restrictif) en 2014-2015 : il a fallu encore une fois aller jusqu'au ministère pour obtenir son annulation. Aujourd'hui, en poursuivant les mêmes desseins, notre direction veut une science ancillaire : des chercheurs sous-traitants du militaire.

Le SNTRS-CGT ne minimise ni la protection des agents en mission, ni celle des données et produits de la recherche publique. Étant profondément attachés à une recherche scientifique qui irrigue toute la société et au libre accès face à la prédation des grands éditeurs capitalistes, nous pensons que la liberté non seulement ne nuit pas à la sécurité, mais contribue à son amélioration.

La convention CNRS-DRM accroîtra la judiciarisation et le pilotage sécuritaire de la recherche. Elle risque de conduire des chercheurs à l'autocensure ou à des enquêtes clandestines qui les mettront en danger, tout comme les collègues et aides locaux.

La recherche publique n'a pas pour mission d'être un « fournisseur » de décideurs qui ne lui reconnaissent par ailleurs pas d'autre valeur que la création de jeunes pousses pour la *start-up nation* macronienne.

Le SNTRS-CGT s'associe aux protestations des collègues et appelle la direction à revoir sa position quant à cette coopération entre recherche et renseignement militaire.

Villejuif, 5 juillet 2018